

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00150

Numéro SIREN : 449 604 263

Nom ou dénomination : A.B.I. HOTELS RESTAURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000194

Désignation de l'entreprise : SARL ABI HOTELS RESTAURANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 2 HAMEAU DE L'ABBAYE		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 4 9 6 0 4 2 6 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31/03/2023	N-1 31/03/2022						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 415	AC	23 415			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP	647 869	AC	451 989	195 881	100 563	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	767 414	AS	432 444	334 970	60 474	
		Autres immobilisations corporelles	AT	207 123	AU	172 183	34 939	31 062	
		Immobilisations en cours	AV	12 293	AW		12 293	136 226	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100	100
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	77 700	BI		77 700	77 700
TOTAL (II)		BJ	1 735 914	BK	1 080 031	655 884	406 124		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	50 137	BM		50 137	18 215	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	193 513	BW		193 513		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY				
		Autres créances (3)	BZ	371 382	CA		371 382	490 772	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	207 954	CG		207 954	462 072		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 437	CI		16 437	16 746		
	TOTAL (III)	CJ	839 423	CK		839 423	987 804		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 575 337	IA	1 080 031	1 495 307	1 393 929		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	77 700	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

SARL ABI HOTELS RESTAURANTS
HOTEL - RESTAURANT

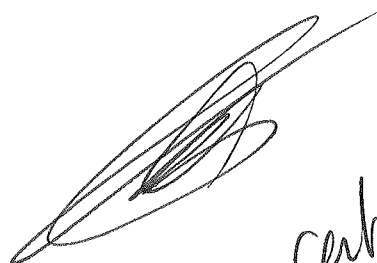
2 HAMEAU DE L'ABBAYE

39150 GRANDE RIVIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' or similar character.

Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise SARL ABI HOTELS RESTAURANTS			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :8.000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	588 551	532 127
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(44 371)	56 424
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	552 980	597 351
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	204 004	264 506
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	323 468	277 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	92 269	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 190	124 519
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 317	70 515
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	58 723	53 825
	Autres dettes	EA	4 356	5 627
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	942 327	796 578	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 495 307	1 393 929	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	706 923	592 574
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 495 307** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 922 634** euros et un total **charges** de **1 967 006** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-44 371** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Application des nouvelles règles relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations à compter des exercices ouverts depuis le 1er Janvier 2005.

Application des textes suivants :

- règlement CRC 2002.10 et 2003.07 sur les amortissements et les dépréciations
- règlement CRC 2004.06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- avis 2003-E du Comité d'Urgence du CNC concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants
- avis 2005-D du Comité d'Urgence du CNC afférent aux modalités de l'application des règlements
- règlement CRC 2005-09 portant diverses modifications au plan comptable général

Le 1er exercice d'application concerne les comptes annuels du 01/04/2005 au 31/03/2006.

Méthode choisie :

L'entreprise applique pour l'ensemble des dispositions concernant ces nouvelles règles la méthode prospective.

La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours ; le passé n'est pas remis en cause.

Options choisies :

1. Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :

- Pas d'option prise

2. Frais d'augmentation, de capital de fusion et de scission :

- Pas d'option prise

3. Droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles :

- Pas d'option prise

4. Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations financières:

- Pas d'option prise

5. Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :

- Option pour le maintien de l'amortissement des immobilisations non décomposables sur la durée d'usage

6. Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de valeurs mobilières :

- Pas d'option prise

7. Coûts de développement

- Pas d'option prise

8. Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs (immobilisations et stocks) :

- Option pour la comptabilisation en charge

9. Composants de 2ème catégorie (dépenses de grandes révisions ou de gros entretien) :

- Pas d'option prise

A.B.I. HOTELS RESTAURANTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, hameau de l'Abbaye
39150 GRANDE RIVIERE
449.604.263 RCS LONS LE SAUNIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à -44.371,39 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-44.371,39 euros
---------------------	------------------

En déduction du compte "Autres réserves"	
qui passe ainsi de	588.551,35 euros
à	544.179,96 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

LA GERANCE
Francis PIOT



Raphaël PIOT

